



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX DE MISE EN
OEUVRE DE BRUMISATEURS DANS DIVERS
SQUARES DE LA VILLE DE VINCENNES PASSE
AVEC LA SOCIÉTÉ CCA PERROT SAS**

**DÉCISION N° DM-21-211
EN DATE DU 04 JUIN 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-490 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Robin LOUVIGNE, Adjoint au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé au journal LE MONITEUR (Hebdomadaire Presse) et au profil acheteur de la ville le 3 mars 2021 relatif aux travaux de mise en œuvre de brumisateurs dans divers squares de la ville de Vincennes ;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 26 mai 2021

CONSIDÉRANT l'offre de la société CCA PERROT, jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société CCA PERROT, sise 140 rue de la République – 95370 MONTIGNY-LES-CORMEILLES, représentée par Monsieur Anthony BRUNET, Président, le marché de travaux de mise en œuvre de brumisateur dans divers squares de la ville de Vincennes.

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre à bons de commande, susceptible de varier dans la limite d'un montant annuel maximum de 160 000 € HT (192 000 € TTC), par application des prix unitaires du bordereau et pour une durée initiale d'un an reconductible tacitement 3 fois, soit une durée maximale de 4 ans.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20210604-lmc1H8535H1-AR Date de réception en Préfecture : 04/06/2021 Date de Publication : 04/06/2021

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, de la
propreté et des mobilités,

Signé

Robin LOUVIGNÉ

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20210604-lmc1H8535H1-AR
Date de réception en Préfecture : 04/06/2021
Date de Publication : 04/06/2021